

novembre 2023

MUTATIONS 2024 PHASE INTER ACADÉMIQUE

Vous devez ou vous voulez muter dans le cadre du mouvement inter académique, alors prenez contact avec les élu·es ou des militant·es du SNUEP-FSU le plus tôt possible pour obtenir des conseils les plus adaptés à votre situation et avoir le temps d'effectuer une modification des vœux avant la fermeture du serveur.

Une adresse mail dédiée aux questions sur les mutations à privilégier pour pouvoir vous donner des conseils par écrit pour une meilleure efficacité
capanantes@snuep.fr.

Néanmoins, vous pouvez nous joindre
au **06 79 47 08 94** pour Serge BERTRAND
ou au **07 68 06 76 64** pour Cécile CHÉNÉ

Des **permanences physiques** seront aussi assurées
à la Bourse du Travail à Angers
les 13, 20 et 27 novembre à partir de 15 h
uniquement sur rendez-vous au 07 68 06 76 64
et les **9, 16, 21 novembre de 9h à 16h.**

et à l'INSPE de Nantes
les 10 et 24 novembre de 12h à 14h.

Visio

le 15 novembre après midi, envoi du lien sur demande.

Les adhérent·es au SNUEP-FSU ont un accompagnement personnalisé. Alors, rejoignez-nous !



Plus d'infos sur notre site



CALENDRIER INTER 2024

du mercredi 08 novembre 2023 12h au mercredi 29 novembre 2023 12h	Saisie sur SIAM de vos vœux pour le mouvement inter
à partir du 30 novembre 2023	Téléchargement de votre confirmation de demande dans l'application SIAM Vous devrez la remettre à votre chef d'établissement une fois signée et complétée des pièces justificatives.
en décembre 2023	Constitution des dossiers justifiant des situations de handicap Il est recommandé de ne pas attendre le dernier moment pour entreprendre les démarches auprès du médecin conseiller technique du recteur et/ou de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH).
en janvier 2024	Consultation de votre barème Le SNUEP-FSU aidera les collègues syndiqué·es pour la vérification du nombre de points attribués pour chacun des vœux et les accompagnera dans leur éventuelle demande de correction.
vendredi 09 février 2024 minuit	Date limite pour envoyer une demande tardive
mercredi 6 mars 2024	L'administration vous communiquera votre résultat individuel Les collègues syndiqué·es auprès du SNUEP-FSU n'étant pas satisfait·es du résultat, pourront être accompagné·es et représenté·es auprès du ministère pour un recours.

Leur avenir *c'est mon métier*